

manière à ce qu'on trouve ensemble des solutions à leurs problèmes.

En 1979, lorsque je suis devenue vice-présidente de la Commission canadienne pour l'Année internationale de l'enfant (AIE), j'étais prête à relever le défi. Mes expériences de cette année-là m'ont politisée. Mes collègues et moi-même cherchions à obtenir de l'information de diverses sources. L'une de nos activités consistait à traverser le pays pour écouter ce que les enfants et les adolescents canadiens avaient à nous dire. Après tout, il s'agissait de leur année! C'est avec étonnement et consternation à la fois que nous avons découvert comme ils étaient peu nombreux à se sentir vraiment appréciés et respectés par la société canadienne, et comme ils étaient rarement consultés sur les questions importantes. Il s'agissait là moins d'une critique à l'endroit de leurs parents que d'un commentaire sur l'environnement social dans lequel ils vivaient. Pourtant, la plupart d'entre eux savaient s'exprimer et paraissaient sérieux. Nous avons été frappés de constater que tous ceux qui semblaient le mieux réussir leur passage de l'adolescence à l'âge adulte tenaient à nous faire savoir que, très jeunes, ils avaient eu leur mot à dire sur ce qui se passait dans leur vie.

Durant l'AIE, la Commission canadienne a mis au jour de nombreux problèmes concernant les enfants du Canada. Il en a été de même pour les commissions nationales de la plupart des autres pays. La Déclaration des droits de l'enfant, un noble document adopté par l'ONU en 1959 et qui avait servi à établir les thèmes de l'AIE, ne constituait manifestement pas l'outil voulu pour rectifier les problèmes qui avaient été portés à notre attention – problèmes que nous apprenions enfin à reconnaître comme des atteintes aux droits humains des enfants et non pas seulement comme une incapacité à répondre à leurs besoins. Et donc, en 1980, un groupe de travail de l'ONU s'est vu confier le mandat de faire de la Déclaration un instrument ayant du mordant, un document juridique, un pacte international. De ce processus, auquel ont pris part non seulement des représentants d'États mais aussi des organisations non gouvernementales, est issu le texte de la Convention relative aux droits de l'enfant, dont l'Assemblée générale de l'ONU a été saisie en 1989. Le Canada a participé activement à toutes les étapes du processus, depuis la négociation du texte jusqu'au coparrainage de la résolution présentée à l'Assemblée générale. Le 20 novembre, exactement 30 ans après l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant, l'ONU adoptait à